

GT « METROLOGIE »

**Contrôles intermédiaires des équipements
(étalons et équipements d'essai et de mesure)
(n°03)**

Remarque : Cette note a été émise après consensus des membres du GT « Métrologie » de EUROLAB France. Les travaux menés au sein du GT conduisent à l'établissement de notes techniques décrivant les positions communes ou des bonnes pratiques associées à la métrologie interne des laboratoires d'essais.

Note :

Révision	Date	Rédaction	Vérification	Diffusion
A	16/11/2017	Animateur du GT	Membres du GT	Site Web EUROLAB France, Membres du GT, Secrétariat et permanent EUROLAB France,

Historique des révisions

Révision	Objet de la révision /
A	Création de la note
B	
C	

Le groupe est chargé du réexamen de cette note, qui donne lieu à révision, si nécessaire. La fréquence minimale de réexamen de cette note technique est d'une fois par an.

Résumé et Mots clefs du document

Résumé : *Le contrôle intermédiaire (ou autocontrôle) n'est pas une obligation de l'ISO/CEI 17025, mais peut être pertinente pour l'optimisation des périodicités des confirmations métrologiques. Elle est aussi une nécessité pour l'état de l'art de certains métiers.*

Mots-clés : *Contrôle intermédiaire / autocontrôle / équipements d'essais / étalon / confirmation métrologique*

Documents de référence/

<i>Référence du document</i>	<i>Titre du document</i>
ISO/CEI 17025	<i>Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais /</i>

Contenu de la Note technique

Sujet

La norme ISO/CEI 17025 :2005 introduit la notion de vérification intermédiaire,

•dans le §5.6.3.3 :

« Les vérifications nécessaires pour maintenir la confiance dans le statut de l'étalonnage des étalons de référence primaires, de transfert ou de travail et des matériaux de référence, doivent être effectuées selon des procédures et un calendrier définis. »

•dans le §5.5.10 :

« Lorsqu'il est nécessaire de procéder à des vérifications intermédiaires pour maintenir la confiance dans le statut de l'étalonnage de l'équipement, elles doivent être effectuées selon une procédure définie. »

La norme ISO/CEI 17025 :2017 reprend l'exigence de contrôle intermédiaire dans le § 6.4.10 :

« Lorsqu'il est nécessaire de procéder à des contrôles intermédiaires pour maintenir la confiance dans la performance de l'équipement, ils doivent être effectués selon une procédure. »

Cette notion de vérification intermédiaire a été considérée comme une exigence par un auditeur lors d'une évaluation COFRAC.

Les vérifications intermédiaires sont-elles obligatoires ? Nécessaire pour tous les domaines ? Nécessaire uniquement pour maintenir la confiance ?

Doivent-elles être définies selon un calendrier défini ou lors d'une utilisation spécifique ?

Eléments de réponse

Les contrôles intermédiaires peuvent s'appliquer autant aux étalons et matériaux de référence qu'à des équipements de mesures et d'essais.

Ils ne sont pas systématiques. Ils sont utilisés pour maintenir la confiance dans les équipements entre 2 confirmations métrologiques lorsque cela s'avère nécessaire (par exemple pour adapter les périodicités de confirmation métrologique).

Un laboratoire peut très bien choisir de ne pas faire de contrôle intermédiaire lorsque l'historique des confirmations métrologique démontre une stabilité des performances métrologiques des équipements dans leurs conditions d'utilisation réelles.

Un contrôle intermédiaire ne remplace pas une confirmation métrologique (étalonnage/vérification périodique).

Le contrôle intermédiaire peut être par exemple un contrôle de bon fonctionnement, un suivi de dérive, un suivi de paramètre, une intercomparaison entre même équipements, une intercomparaison avec un autre laboratoire, une vérification partielle sur un étalon.

Le contrôle intermédiaire n'est pas obligatoirement tracé de la même façon qu'une confirmation métrologique : une carte de contrôle, une case à cocher dans un formulaire, un enregistrement dans des feuilles d'essai peuvent suffire.

Les contrôles intermédiaires doivent être réalisés selon des modalités spécifiées par le laboratoire : qui, quand, comment et où est tracé le contrôle.

Pour les étalons et matériaux de référence,

Un contrôle intermédiaire peut correspondre à un programme métrologique partiel portant sur des caractéristiques ou des points de fonctionnement représentatifs.

Dans la pratique, peu de laboratoires mettent en place de telles vérifications compte tenu des conditions d'utilisation des étalons et des matériaux de référence (utilisation, environnements, manutention... maîtrisés)

Pour les équipements d'essais et de mesure,

Dans ce type d'utilisation, les contrôles intermédiaires sont souvent assimilés à des vérifications de bon fonctionnement (autocontrôle).

Ces vérifications intermédiaires ne sont pas des enregistrements à caractère métrologique mais des prérequis au bon déroulement des essais. Ces prérequis sont une nécessité pour l'état de l'art de certains métiers.

On retrouve, par exemple, ces conditions dans certains guides techniques d'accréditation (LAB GTA) tel que le LAB GTA 15 (acoustique), LAB GTA 13 (CEM) ou bien encore directement dans une norme produit (EN 61000-4-4 :2012...)

Notes: /

Commentaires/ Comments

Sans/ none

Liste des annexes

Sans	
------	--